

## **Communiqué de presse pour publication immédiate**

### **Le Comité vigilance hydrocarbures MRC des Chenaux demande à Québec de laisser les hydrocarbures enfouis dans le sol**

**(Batiscan, le 6 décembre 2017).** Le Comité vigilance hydrocarbures (CVH) MRC des Chenaux exprime son désaccord complet avec les projets de règlements de mise en œuvre de la *Loi sur les hydrocarbures*, publiés le 20 septembre dernier par le gouvernement du Québec. Le CVH demande le retrait des projets de règlement de même que l'abrogation de la *Loi sur les hydrocarbures* et son remplacement par une loi qui empêche le développement de la filière des hydrocarbures au Québec.

Dans le cadre de la consultation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en cours jusqu'au 9 décembre, le CVH presse le gouvernement du Québec à tourner le dos au développement et au financement public des hydrocarbures, car ceux-ci ne passent pas le test de l'acceptabilité sociale.

#### **Non aux forages et à la fracturation hydraulique**

Une fois en vigueur, les règlements découlant de la *Loi sur les hydrocarbures* permettraient à des compagnies gazières et pétrolières de forer à proximité des résidences, écoles et garderies. Elles pourraient aussi forer à 40 mètres de la voie navigable du St-Laurent et des chemins publics. Or les forages horizontaux peuvent courir sous la terre presque sans restriction. Un puits pourrait donc se trouver dans la forêt alors que les forages horizontaux iraient passer sous les maisons, les terres agricoles et forestières sur plus de 2 km de part et d'autre du trou de forage avec tous les risques de contamination, maintenant démontrés, sur les terres, l'eau potable, les cours d'eau et les nappes phréatiques.

#### **Non à l'expropriation**

La *Loi sur les hydrocarbures* considère les «claims» - permis d'exploration et d'exploitation - comme des droits réels immobiliers, ce qui donne aux gazières et pétrolières le droit de faire exproprier les propriétaires des terrains en surface. Une fois cette loi en vigueur, les gazières et les pétrolières seraient officiellement propriétaires du sous-sol des territoires sous permis. Au Québec, cela représente **53 000 km<sup>2</sup>**, soit l'essentiel de la Vallée du Saint-Laurent, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ainsi que des portions de la région du Saguenay.

La MRC des Chenaux est presque entièrement sous permis. En 2008 et 2010, la compagnie Junex a obtenu des permis de recherche de réservoir souterrain de pétrole et de gaz naturel qui touchent les municipalités de Champlain, St-Maurice, Batiscan, Ste-Anne-de-la-Pérade, St-Prosper, St-Luc-de-Vincennes et Ste-Geneviève de Batiscan.

Le CVH MRC des Chenaux, les citoyens de la MRC, tout comme l'ensemble de la population québécoise, n'ont jamais consenti à ce que le gouvernement du Québec vendent à des compagnies privées des droits réels immobiliers sur le sous-sol de leurs terres privées ou du domaine public. De plus, ils n'ont jamais été avisés que de tels droits grèvent leurs biens individuels ou communs. Ils refusent que l'activité pétrolière ou gazière diminue la valeur de leurs propriétés, dévalorise leur territoire à moyen terme et altère de manière irrémédiable la vocation agricole, forestière et récréotouristique de la région.

#### **De la parole aux actes**

Tour à tour le premier ministre Philippe Couillard et le ministre de l'Énergie et des Ressources

naturelles ont affirmé : «S'il n'y a pas d'acceptabilité sociale, il n'y aura pas de projet». S'ils sont conséquents avec ce qu'ils affirment, ils doivent légiférer de manière à interdire le développement et le financement public des hydrocarbures. Pour le bien commun, ils doivent favoriser une transition énergétique rapide et efficace et soutenir des mesures qui amèneront l'État québécois, les citoyens, les entreprises, les institutions à changer leur façon de faire. Il est de plus en plus pressant de se tourner vers un autre modèle de développement économique et social qui réduira notre dépendance au pétrole et préservera le patrimoine environnemental des générations à venir.

Soulignons que le CVH de la MRC des Chenaux est un comité de mobilisation citoyenne contre le développement des hydrocarbures et pour une transition énergétique.

- 30-

**Pour information :**

**Chantal Jacob : (418) 325-1291**

**Thérèse Jean : (418) 362-3279**

**Gaétan Lebel : (418) 362-2222**